Constat suite à la première étape d'examen visuel

Norme NF X46-021

BUREAU VERITAS EXPLOITATION SAS
17 avenue Bernard Moitessier
17187 PERIGNY CEDEX

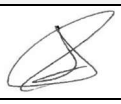
A l'attention de Florence XHAARD
DDFiP des Deux-Sèvres
171 avenue de Paris 79000 NIORT

Référence : 0005733522-EV1 Rév1 *annule et remplace le rapport : 0005733522-Zone 1-EV1 en date du 03/04/2026*	**Donneur d'ordre :** *Nom* : DDFiP des Deux-Sèvres *Adresse :* 171 avenue de Paris 79000 NIORT **Propriétaire :** *Nom* : DDFiP des Deux-Sèvres *Adresse :* 171 avenue de Paris 79000 NIORT
Identification du chantier : Bâtiment Tour 171 avenue de Paris 79000 NIORT	
Date de commande : 02/04/2026 **Date(s) de(s) visite(s) :** 03/04/2026 et 18/06/2026 **Rédigé le :** 18/06/2026 **Date d'émission du constat :** 18/06/2026	

Opérateur(s) de repérage ayant réalisé la 1ère étape de l'examen visuel :

Nom	Prénom	Fonction	Compétence
LOUVRIER	Franck	Chargé d'affaires	Certificat de compétence n°C0737 obtenu le 22/01/2023 établi par QUALIXPERT valable jusqu'au 21/01/2030

Signataire(s) du rapport :

Nom	Prénom	Fonction	Compétence	Signature
LOUVRIER	Franck	Chargé d'affaires	Certificat de compétence n°C0737 obtenu le 22/01/2018 établi par QUALIXPERT valable jusqu'au 21/01/2030	

Ce rapport contient 12 pages y compris les annexes et ne peut être reproduit qu'intégralement.

Bureau Veritas Exploitation SAS – Société par Actions Simplifiée au capital social de 36 315 050 €
Siège social - 4 Place des Saisons – 92400 COURBEVOIE - RCS Nanterre B 790 184 675

Copyright Bureau Veritas Exploitation

SOMMAIRE

1.INFORMATIONS GENERALES 3

1.1 Identification du chantier 3

1.2 Objet du contrôle de l'examen visuel 3

1.3 Identification du (des) MPCA traités 3

1.4 Identification et coordonnées des intervenants 3

1.5 Dates des opérations d'examen visuel réalisées 4

2.RESPECT DES CONDITIONS PREALABLES 4

3.CONDITIONS D'INTERVENTION 4

4.VISITE GENERALE DE LA ZONE 4

5.SCHEMA SITUANT LES SECTEUR(S) EXAMINE(S) 5

6.FICHE(S) DE CONSTAT D'ETAT DES SURFACES TRAITEES 5

6.1 Critères de conformité 5

6.2 Résultats par secteur 7

7.CONCLUSION 9

8.SCHEMAS 10

9.Attestation d'assurance 12

10. Certificat de compétence 14

Copyright Bureau Veritas Exploitation

1. INFORMATIONS GENERALES

1.1 Identification du chantier

Bâtiment Tour
171 avenue de Paris 79000 NIORT

1.2 Objet du contrôle de l'examen visuel

❑ Examen visuel interne de l'entreprise de traitement de l'amiante
☒ Examen visuel externe effectué à la demande du commanditaire

1.3 Identification du (des) MPCA traités

Zone	Localisation	MPCA	Supports avec indication de sa nature si connue	Estimation de la zone traitée	Traitement prévu	Nb de secteurs définis
1	Bâtiment Tour – R+6	Dalle de sol	Plancher béton	223 M²	Retrait	Totalité de la zone
1	Bâtiment Tour – R+6	Colle	Plancher béton	223 M²	Retrait	Totalité de la zone
1	Bâtiment Tour – R+6	Enduit superficiel	Mur béton	108 M²	Retrait	Totalité de la zone
2	Bâtiment Tour – R+6	Dalle de sol	Plancher béton	45 M²	Retrait	Totalité de la zone
2	Bâtiment Tour – R+6	Colle	Plancher béton	45 M²	Retrait	Totalité de la zone
2	Bâtiment Tour – R+6	Enduit superficiel	Mur béton	3 M²	Retrait	Totalité de la zone

1.4 Identification et coordonnées des intervenants

Intervenant	Nom	Société	Adresse	Présent lors de la visite
Donneur d'ordre	Florence XHAARD	DDFiP des Deux-Sèvres	171 avenue de Paris 79000 NIORT	NON
Propriétaire	Florence XHAARD	DDFiP des Deux-Sèvres	171 avenue de Paris 79000 NIORT	NON
Entreprise de travaux de retrait de MPCA	Chef de chantier	NAE DEPOLLUTION	15 allée des Chevreuils 86240 FONTAINE LE COMTE	OUI

Opérateur de repérage				
Nom :	Franck LOUVRIER			
Société :	Bureau Veritas Exploitation			

Copyright Bureau Veritas Exploitation

Opérateur de repérage				
Adresse :	17 avenue Bernard Moitessier 17187 PERIGNY CEDEX			
Certtification de compétence :	n°C0737	délivrée par QUALIXPERT	le 22/01/2023	valable jusqu'au 21/01/2030
Assurance :	Allianz	Police n° FRL001575	Valide jusqu'au 31/12/2026	

1.5 Dates des opérations d'examen visuel réalisées

Date constat	Référence	Objet
03/04/2026	0005733522-Zone 1-EV1	Examen visuel 1ère étape – Zone 1

2. RESPECT DES CONDITIONS PREALABLES

☐ CCTP des travaux consulté	NON
☐ Dossier de Traçabilité consulté	NON
☒ Rapport de repérage des MPCA consulté	OUI
☒ Plans ou schémas des surfaces à traiter consultés	OUI
☒ Plan de retrait ou d'encapsulage de MPCA consulté Réf. : P20260106017-008	OUI
☐ Document écrit d'autocontrôle de l'entreprise consulté	NON
☐ Rapport de mesure d'empoussièrement de la zone de traitement consulté	NON

3. CONDITIONS D'INTERVENTION

☒ Contrôle avant repli du confinement	OUI
☐ Contrôle après repli du confinement	NON
☐ Absence de confinement	NON
☒ Moyens d'accès permettant d'accéder aux secteurs à contrôler fournis	OUI
☒ Éclairage d'ambiance supérieur à 200 lux	OUI
☒ Surfaces sèches et sans aucun fixateur	OUI
☒ Accompagnement de l'opérateur par l'entreprise de travaux de retrait de MPCA	OUI

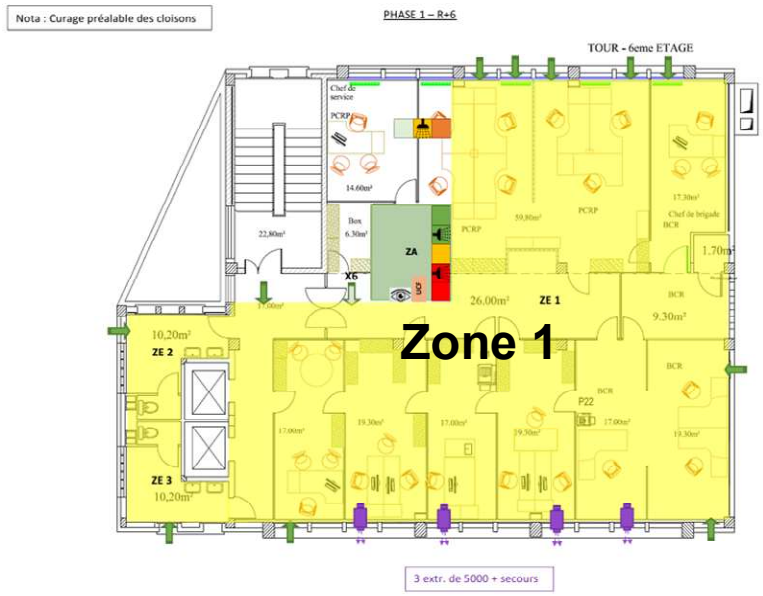
4. VISITE GENERALE DE LA ZONE

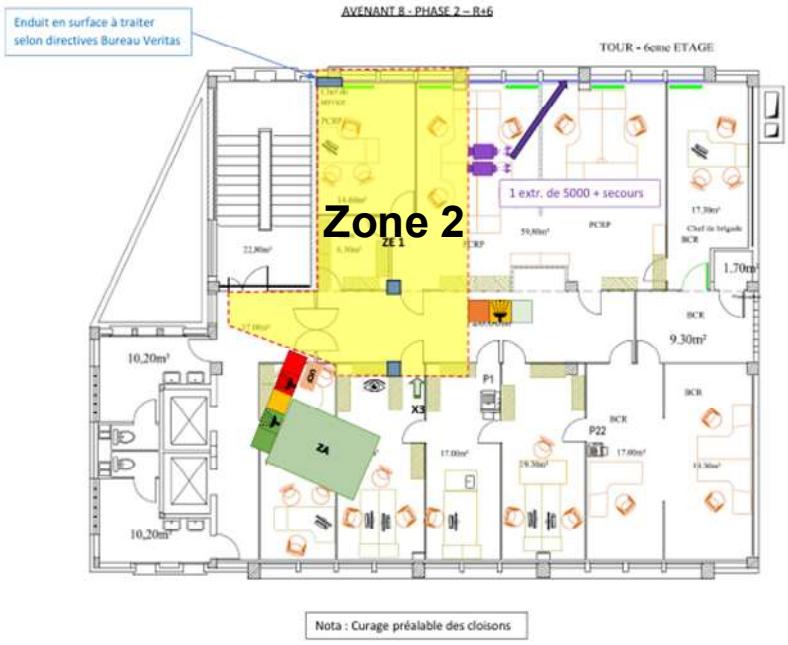
☒ Le nettoyage est achevé	OUI
☒ Le traitement des MPCA est achevé	OUI

Copyright Bureau Veritas Exploitation

5. SCHEMA SITUANT LES SECTEUR(S) EXAMINE(S)

Secteur	Conforme
totalité de la zone	OUI





6. FICHE(S) DE CONSTAT D'ETAT DES SURFACES TRAITEES

6.1 Critères de conformité

Pour chaque élément constructif homogène identifié dans chacun des secteurs, le constat de conformité est établi selon le tableau ci-dessous :

Retrait : Classe de la surface traitée	Conforme	Non Conforme	Conforme avec remarque(s)*
SD : MPCA et son	Constat 1 : absence de	Constat 5 : présence de MPCA non traité(s)	Constat 6 : présence de

Copyright Bureau Veritas Exploitation

support déposés	surface traitée	alors qu'il(s) aurai(en)t dû l'être	résidus libres de MPCA de façon ponctuelle et non répétitive
A1 : support lisse à surface continue	Constat 2 : absence de résidus de MPCA	Constat 4 : présence de résidus libres de MPCA ou Constat 5 : présence de MPCA non traité(s) alors qu'il(s) aurai(en)t dû l'être	Constat 6 : présence de résidus libres de MPCA de façon ponctuelle et non répétitive
A2 : support lisse à surface discontinue	Constat 2 : absence de résidus de MPCA ou Constat 3 : présence de résidus incrustés de MPCA	Constat 4 : présence de résidus libres de MPCA ou Constat 5 : présence de MPCA non traité(s) alors qu'il(s) aurai(en)t dû l'être	Constat 6 : présence de résidus libres de MPCA de façon ponctuelle et non répétitive
B1 : support avec pores ou aspérités et surface continue	Constat 2 : absence de résidus de MPCA ou Constat 3 : présence de résidus incrustés de MPCA	Constat 4 : présence de résidus libres de MPCA ou Constat 5 : présence de MPCA non traité(s) alors qu'il(s) aurai(en)t dû l'être	Constat 6 : présence de résidus libres de MPCA de façon ponctuelle et non répétitive
B2 : support avec pores ou aspérités et surface discontinue	Constat 2 : absence de résidus de MPCA ou Constat 3 : présence de résidus incrustés de MPCA	constat 4 : présence de résidus libres de MPCA ou Constat 5 : présence de MPCA non traité(s) alors qu'il(s) aurai(en)t dû l'être	Constat 6 : présence de résidus libres de MPCA de façon ponctuelle et non répétitive

Procédé d'encapsulage	**Conforme**	**Non Conforme**	**Conforme avec remarque(s)***
E1 encoffrement	Constat 7 : application sur la totalité de la surface à traiter	Constat 8 : non-application sur tout ou partie de la surface à traiter	Constat 9 : présence de résidus libres de MPCA ou de défauts mineurs d'application du procédé d'encapsulage de façon ponctuelle et non répétitive
E2 doublage	Constat 7 : application sur la totalité de la surface à traiter	Constat 8 : non-application sur tout ou partie de la surface à traiter	Constat 9 : présence de résidus libres de MPCA ou de défauts mineurs d'application du procédé d'encapsulage de façon ponctuelle et non répétitive
E3 fixation par revêtement	Constat 7 : application sur la totalité de la surface à traiter	Constat 8 : non-application sur tout ou partie de la surface à traiter	Constat 9 : présence de résidus libres de MPCA ou de défauts mineurs d'application du procédé d'encapsulage de façon ponctuelle et non répétitive
E4 imprégnation	Constat 7 : application sur la totalité de la surface à traiter	Constat 8 : non-application sur tout ou partie de la surface à traiter	Constat 9 : présence de résidus libres de MPCA ou de défauts mineurs d'application du procédé d'encapsulage de façon ponctuelle et non répétitive

Constat 1 : absence de surface traitée ; NOTE Dans le cas où le MPCA a été retiré avec son support (ex. cloison, conduit avec son calorifuge amiante, joint de bride…), le constat indiquera le retrait du MPCA et de son support.
Constat 2 : absence de résidus de MPCA
Constat 3 : présence de résidus incrustés de MPCA. L'opérateur décrit les résidus incrustés qu'il a constatés et précise s'ils sont ponctuels ou non en motivant son choix
Constat 4 : présence de résidus libres de MPCA
Constat 5 : présence de MPCA non traité(s) alors qu'il(s) aurai(en)t dû l'être
Constat 6 : présence de résidus libres de MPCA de façon ponctuelle et non répétitive
Constat 7 : application sur la totalité de la surface à traiter et, le cas échéant, protections jointives et jointoyées
Constat 8 : non-application sur tout ou partie de la surface à traiter et, le cas échéant, protections non-jointives ou non-jointoyées en tout ou partie
Constat 9 : présence de résidus libres de MPCA ou de défauts mineurs d'application du procédé d'encapsulage de façon ponctuelle et non répétitive
*Ne peux s'appliquer que lors de la première étape

Copyright Bureau Veritas Exploitation

6.2 Résultats par secteur

	Zone 1 – Secteur Totalité								
MPCA	**Éléments constructifs homogènes/ jonction**	**Catégorie de constat (Retrait)**							**Résultat** C, ou NC, ou R
		Classe de surface traitée	**1 - Absence de surface traitée**	**2 - Absence de résidus**	**3 - Résidus incrustés**	**4 - Résidus libres**	**5 - MPCA non traité**	**6 – Résidus libres ponctuels et non répétitifs Remarque(s)**	
Dalle de sol	Plancher	B1		X					C
Colle	Plancher	B1		X					C
Enduit	Mur	B2		X					C
Enduit	Jonction Mur/Plancher	B2		X					C
Enduit	Jonction Mur/Plafond	B2		X					C

Commentaires :
RAS

Copyright Bureau Veritas Exploitation

	Zone 2 – Secteur Totalité								
MPCA	**Éléments constructifs homogènes/ jonction**	**Catégorie de constat (Retrait)**							**Résultat** C, ou NC, ou R
		Classe de surface traitée	**1 - Absence de surface traitée**	**2 - Absence de résidus**	**3 - Résidus incrustés**	**4 - Résidus libres**	**5 - MPCA non traité**	**6 – Résidus libres ponctuels et non répétitifs Remarque(s)**	
Dalle de sol	Plancher	B1		X					C
Colle	Plancher	B1		X					C
Enduit	Mur	B2		X					C
Enduit	Jonction Mur/Plancher	B2		X					C
Enduit	Jonction Mur/Plafond	B2		X					C

Commentaires :
RAS

Copyright Bureau Veritas Exploitation

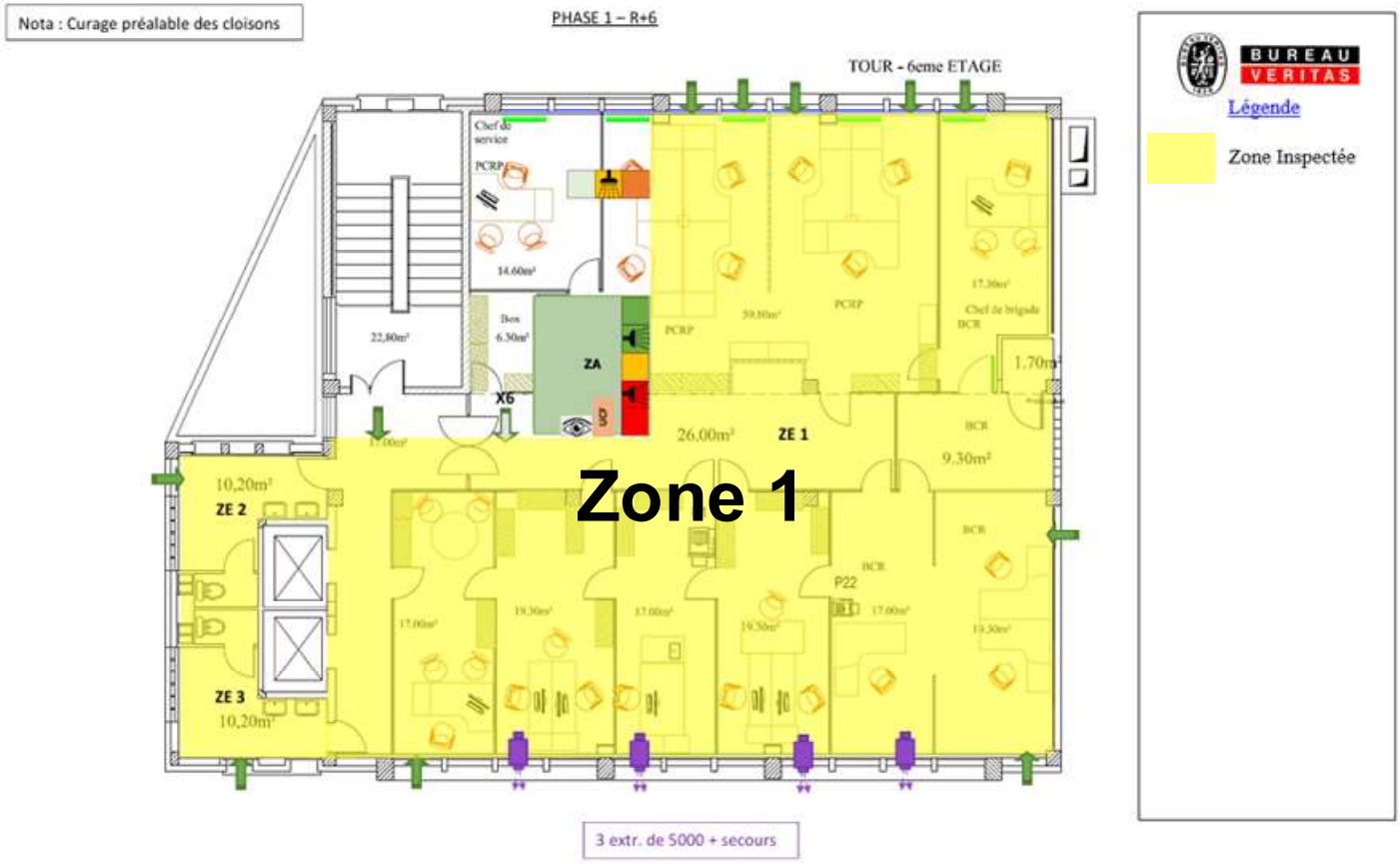
7. CONCLUSION

LA PREMIERE ETAPE DE L'EXAMEN VISUEL EST :

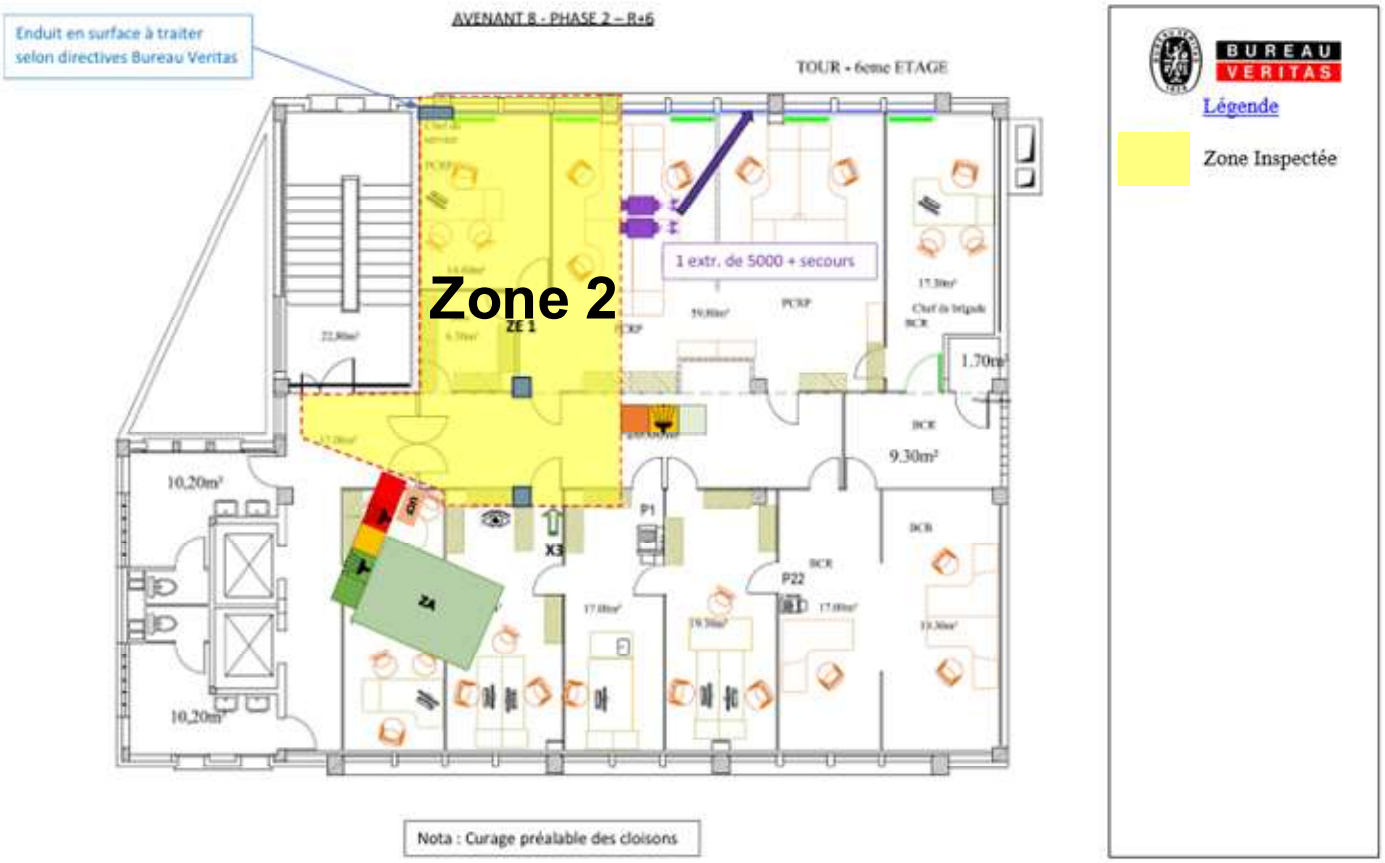
- ☒ **CONFORME SANS REMARQUE**
- ☐ **CONFORME AVEC REMARQUE(S)**
- ☐ **NON CONFORME**

Copyright Bureau Veritas Exploitation

8. SCHEMAS



Copyright Bureau Veritas Exploitation



Copyright Bureau Veritas Exploitation

9. Attestation d'assurance

Allianz

Attestation d'assurance

Nous soussignés, **Allianz Global Corporate & Specialty SE** - Succursale en France - 1 Cours Michelet – CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex, (« la Compagnie ») certifions par la présente que la société :

Bureau Veritas S.A.
Tour Alto, 4 Place des Saisons
92400 Courbevoie

agissant tant pour son compte que pour le compte de sa filiale,

Bureau Veritas Exploitation S.A.S.
4 Place des Saisons
92400 Courbevoie

a souscrit auprès de notre compagnie la police n° **FRL001575** garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber dans l'exercice de ses activités garanties et notamment :

Missions travaux :

- Repérage amiante avant travaux / démolition (tout domaine d'activité)
- Mise à jour des documents de traçabilité et de cartographie amiante (DTA, DAPP, DT navire, DTCA autres domaines d'activité)
- Examen visuel des surfaces traitées (tout domaine d'activité)
- Repérage du plomb avant travaux (tout domaine d'activité)
- Diagnostic des produits, équipements, matériaux et déchets (tout domaine d'activité)
- Etat parasitaire
- Etat relatif à la présence de termite
- Diagnostic mérule

Missions exploitation :

- Diagnostics amiante et inventaires des matières dangereuses à bord des navires et matériel flottant
- Repérage amiante pour intégration aux documents de traçabilité et de cartographie amiante (pour DTA, DAPP, DT navire, DTCA autres domaines d'activité)
- Création ou mise à jour des documents de traçabilité et de cartographie amiante (DTA, DAPP, DT navire, DTCA autres domaines d'activité)
- Evaluation de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante
- Diagnostic et dépistage du radon dans les bâtiments, cavités, lieux souterrains, recherche des sources, voies d'entrées et de transfert, mesure de flux d'exhalation des sols
- Diagnostic technique global
- Diagnostic accessibilité

Missions transaction / location :

- Repérage amiante pour établissement du constat vente
- Constat des risques d'exposition au plomb
- Etat relatif à la présence de termite
- Diagnostic de performance énergétique
- Etat de l'installation intérieure d'électricité
- Etat de l'installation intérieure de gaz
- Mesurages Carrez - Boutin
- Etat des risques

Allianz Global Corporate & Specialty SE
Succursale en France
1 cours Michelet - CS 30051
92076 Paris La Défense Cedex
487 424 608 RCS Nanterre
N° TVA intracommunautaire *FR*
00 487 424 608

Siège social :
Königinstrasse 28
80802 Munich
Allemagne

Société Européenne immatriculée en Allemagne sous le N° HRB 208312
Entreprise soumise au contrôle de la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht
Graurheindorfer Strasse 108 - 53117 Bonn, Allemagne

www.agcs.allianz.com

Copyright Bureau Veritas Exploitation

Allianz

Attestation d'assurance

Autres missions :

- Assistance technique amiante et plomb
- Prélèvement et analyse de matières dangereuses

La garantie s'exerce à concurrence des montants ci-après :

RESPONSABILITÉ CIVILE EXPLOITATION:

Tous dommages confondus
(corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non) **1'000'000 EUR** par sinistre et par année d'assurance

Période d'assurance : du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026 inclus.

La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne saurait engager la Compagnie au- delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Le contenu de la présente attestation ne peut en aucun cas être considéré ou interprété comme dérogeant ou modifiant l'une des conditions ou dispositions de la police ci-dessus mentionnée.

Fait à Paris La Défense, le 23 décembre 2025.
Pour la compagnie

Allianz
Allianz Global Corporate & Specialty SE
Succursale en France
1 cours Michelet
CS 30051
487 424 608 RCS Nanterre

Signed by: LORENZO BATTISTI
EMail: lorenzo.battisti1@allianz.com
Signing time: 23-12-2025 10:46:58
IP address: 165.225.202.119

Allianz Global Corporate & Specialty SE
Succursale en France
1 cours Michelet - CS 30051
92076 Paris La Défense Cedex
487 424 608 RCS Nanterre
N° TVA intracommunautaire *FR*
00 487 424 608

Siège social :
Königinstrasse 28
80802 Munich
Allemagne

Société Européenne immatriculée en Allemagne sous le N° HRB 208312
Entreprise soumise au contrôle de la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht
Graurheindorfer Strasse 108 - 53117 Bonn, Allemagne

www.agcs.allianz.com

Copyright Bureau Veritas Exploitation

10. Certificat de compétence

La certification QUALIXPERT des diagnostiqueurs

Certificat N° C0737

Monsieur Franck LOUVRIER

Certifié dans le cadre du processus de certification PR16 consultable sur www.qualixpert.com conformément à l'ordonnance 2005-655 titre III du 8 juin 2005 et au décret 2006-1114 du 05 septembre 2006.

cofrac CERTIFICATION DE PERSONNES ACCREDITATION N° 4-0054 PORTEE DISPONIBLE SUR www.cofrac.fr

dans le(s) domaine(s) suivant(s) :

Amiante avec mention	**Certificat valable Du 22/01/2023 au 21/01/2030**	Arrêté du 1er juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termite, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification.
Diagnostic de performance énergétique tous types de bâtiments	**Certificat valable Du 22/01/2023 au 21/01/2030**	Arrêté du 20 juillet 2023 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans le domaine du diagnostic de performance énergétique.
Etat des installations intérieures de gaz	**Certificat valable Du 22/01/2023 au 21/01/2030**	Arrêté du 1er juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termite, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification.

Date d'établissement le mercredi 18 février 2026

Marjorie ALBERT
Directrice Administrative

Une certification peut être suspendue, modifiée ou retirée à tout moment.
Pour une utilisation appropriée de ce certificat, la portée des certifications et leurs validités doivent être vérifiées sur le site internet de LCC QUALIXPERT www.qualixpert.com.

F09 Certification de compétence version P 130126

LCC QUALIXPERT 17 rue des capucins - 81100 Castres
Tél. : 05 63 73 08 13 - www.qualixpert.com
SAS au capital de 8000 euros - APE 7120B - RCS Castres SIRET 493 037 832 00026

Copyright Bureau Veritas Exploitation